

TOURNOI PROVINCIAL DE KATA



DATE : Dimanche 15 décembre 2013

LIEU : Dojo de Beauport
2175, avenue Saint-Clément,
Québec, QC G1E 6X6

- DÉBUT DU TOURNOI :** 9h30 - En fonction du nombre d'inscriptions, un horaire plus précis avec deux blocs sera communiqué quelques jours avant le tournoi.
- KATA, CATÉGORIES:** Randori no kata : Nage no kata (3 séries ou 5 séries)
Kodokan Goshin-Jutsu
Kime no kata
Ju no kata
Katame no kata
- ÉLIGIBILITÉ :** Être membre en règle de Judo Québec ou d'une fédération reconnue par Judo Canada ou la F.I.J.
- TORI:** Ceinture marron minimum [ou bleue / marron seulement pour le Nage no kata (3 séries)]
- UKE :** Ceinture bleue minimum
- RÈGLEMENTS:** Un couple (ou individu) ne peut faire qu'une seule démonstration par catégorie.
Une personne ne peut pas faire Nage no kata (3 séries) et Nage no kata (5 séries) comme Tori.
Un couple peut participer à quatre (4) catégories au maximum.
Aucun kata musical ne sera admissible.
Judogi blanc obligatoire.
Les règlements de tournois de Judo Québec et de Judo Canada sont en vigueur.
- INSCRIPTION :** Avant le mercredi 4 décembre 2013 (un minimum de trois couples est requis par catégorie pour tenir la compétition dans une catégorie).
Inscription en ligne seulement
www.judo-quebec.qc.ca
- COÛT :** 30 \$ par participant / Pour un (1) ou quatre (4) kata

ÉQUIVALENCE - IMPORTANT :

- Les participants de grade Ikkyu et Shodan pourront faire valider leur performance de kata pour leur examen de grade supérieur. La demande d'accréditation doit être faite en même temps que l'inscription au tournoi. L'accréditation, si elle est réussie, est valable pour une période n'excédant pas un (1) an après le tournoi.
- Les participants de grade Nidan et Sandan pourront faire valider leur performance pour un (1) kata seulement pour leur prochain examen de grade supérieur. La demande d'accréditation doit être faite en même temps que l'inscription au tournoi. L'accréditation, si elle est réussie, est valable pour une période n'excédant pas un (1) an après le tournoi.
- **Il est de la responsabilité des candidats de présenter leur accréditation lors de l'examen de grade. Si la feuille d'accréditation ne se retrouve pas dans le dossier de grade lors de l'examen, le candidat sera dans l'obligation de refaire le kata.**